

C. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES NON SALARIEES NON AGRICOLES EN 2011

Cotisations **obligatoires** dues pour 2011 **C1**

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéficiaires industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)

Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

C2

Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2011 déductible

VOUS ETIEZ "AU REEL"

Bénéfice +

Bénéfice +

Indiquez ci-dessous la date de clôture de votre exercice comptable :

Déficit -

Déficit -

Bénéfices industriels et commerciaux

Bénéfices non commerciaux et rémunérations des agents généraux d'assurance

VOUS ETIEZ EN EIRL A L'IS OU GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE OU PLUSIEUR(S) SOCIETE(S) SOUMISE(S) A L'IS

C3

Rémunérations de l'article 62 du CGI

C4

Frais professionnels (réels ou 10%)

C5

RCM versés par la société ou l'entreprise (dividendes, produits de parts sociales...)

C6

Vous étiez entrepreneur, gérant(e) ou associé(e) de plusieurs EIRL et/ou sociétés soumises à l'IS

D. EN 2011, VOUS AVEZ EXERCE DES ACTIVITES NON SALARIEES AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Veuillez indiquer l'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps :

AGRICOLE NON AGRICOLE

Remplissez le tableau ci-dessous :

| | Activité(s) non salariée(s) agricole(s) | Activité(s) non salariée(s) non agricole(s) |
|---|--|--|
| Montant des recettes H.T. procurées en 2011 | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie(s) fiscale(s) | <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS | <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS |
| Modalités d'exercice de l'activité | <input type="checkbox"/> D1 Permanente <input type="checkbox"/> D2 Saisonnière <input type="checkbox"/> D3 Autre cas | <input type="checkbox"/> D1 Permanente <input type="checkbox"/> D2 Saisonnière <input type="checkbox"/> D3 Autre cas |

E. INDEMNITES JOURNALIERES

Indemnités journalières

F. PEE / PERCO / INTERESSEMENT / PARTICIPATION

F1 **F2** **F3** **F4** **F5**

Sommes versées par l'entreprise aux PEE (F1), PEE majoré (F2), PERCO (F3), au titre de l'intéressement (F4) ou de la participation (F5), dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e)

G. DJA

Montant de la DJA

H. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2011, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel : _____

Au 1^{er} janvier 2012, vous êtes domicilié(e) à l'étranger fiscalement

I. COTISANT DE SOLIDARITE-DISPENSE

Au 1^{er} janvier 2012, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire

J. DECLARATION DES REVENUS TIRES DE LA LOCATION (TERRES...) A UNE EXPLOITATION OU ENTREPRISE AGRICOLE DANS LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ (NOUVEAU)

TRES IMPORTANT

- Vous devez retourner votre déclaration avant la date indiquée au recto, accompagnée de la (ou des) feuille(s) annexe(s) de calcul si vous relevez d'un régime réel d'imposition.
- Une majoration (50% si vous êtes non salarié(e) agricole ou 10% si vous êtes cotisant de solidarité) pourra être appliquée au montant de vos cotisations si vous ne retournez pas votre (vos) déclaration(s) dans les délais requis.
- Si vous êtes non salarié(e) agricole, une majoration de 10% pourra être appliquée au montant de vos cotisations en cas de retour de la déclaration incomplète ou inexacte.
- La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime).
- Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale. (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT A LE SIGNATURE

La loi n 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

Pour déclarer vos revenus professionnels, profitez des avantages de la DRP WEB disponible via le site Internet www.msa.fr